

5-e.

DEPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE  
FONTEVRAUD L'ABBAYE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

## MOYENS DE DEFENSE INCENDIE

P.O.S / P.L.U	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	PUBLIÉ	APPROUVÉ
ELABORATION POS	Le 09.04.1975	Le	Le 15.03.1980	Le 15.02.1982
REVISION POS N°1	Le 22.10.1997	Le 26.06.2000	■	Le 05.03.2001
MODIFICATION POS N°5	Le 07.07.2005	■	■	Le 19.12.2005
REVISION POS/ ELABORATION PLU	Le 03.09.2008	Le 09.05.2012	■	Le
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉCISION MUNICIPALE EN DATE DE CE JOUR :		Le Maire		

P O N A N T E A U - M E G A

Stratégies  
Urbaines

95 rue Toufaire  
17300 Rochefort  
tél : 05 46 99 00 64  
fax : 05 46 99 49 02  
ponant.urba@wanadoo.fr

CONSEIL EN  
ENVIRONNEMENT

Rue Ramuntcho  
17313 Rochefort Cedex  
tél : 05 46 99 09 27  
fax : 05 46 99 25 53  
environnement@eau-mega.fr



# Moyens de défense incendie

## 1. Les réglementations applicables

### - Voirie

Les voies de circulation desservant les établissements (bâtiments recevant du public - E.R.P., bâtiments industriels, etc...) doivent permettre l'accès et la mise en oeuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie et être conformes aux différents textes en vigueur.

### - Défense extérieure contre l'incendie

Les besoins en eau pour la lutte contre l'incendie sont proportionnés aux risques à défendre et définis par la circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951 et les circulaires du 20 février 1957 (interministérielle) et du 09 août 1967 (du ministère de l'agriculture, relative à la protection incendie dans les communes rurales) qui la complètent.

Il en ressort que les sapeurs-pompiers doivent trouver à proximité de tout risque moyen, au minimum 120m<sup>3</sup> d'eau utilisable en 2 heures.

Cela peut être satisfait par :

- soit un réseau de distribution d'eau doté de poteaux ou bouches d'incendie de 100 mm normalisés (NF S 61-213), débitant au minimum 1 000 l/mn sous une pression résiduelle de 1 bar, mesurée en sortie d'appareil ;
- soit par l'aménagement de points d'eau naturels ou par la création de réserves artificielles.

### - Isolement des risques

Il conviendra de veiller à préserver des volumes de protection suffisants autour des établissements présentant des risques particuliers afin d'éviter tout phénomène de propagation.

## 2. Dispositifs de défense incendie de la Commune

La défense incendie du territoire de Fontevraud est assurée par 22 poteaux incendies (*voir plan 5-a.2*)

Ces poteaux incendies, de diamètre 100 mm, présentaient, en 2009, un débit supérieur ou égal à 60 m<sup>3</sup>/h sous un bar de pression, à l'exception de deux hydrants (rue des Potiers et rue du Pressoir).